

La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement

Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

M. Obadia : « Je veux tout d'abord remercier Isabelle de Kerviler pour avoir su conjuguer sa vision du sujet et ses convictions avec les rapports du débat de la section, et remercier le président Schilansky d'avoir favorisé cette démarche.

Car le texte qui nous est soumis aujourd'hui ne relève pas du consensus mou. Le travail de la section a permis de pousser les débats, de faire apparaître les points d'accords et de désaccords ; d'indiquer que, délibérément, nous ne tranchions pas sur des sujets, tels que le financement de la protection sociale - faisant l'objet d'oppositions bien connues. Dans ce cas, nous avons présenté les différentes orientations en présence.

Il va de soi que mon enthousiasme peut être différencié selon les paragraphes. Mais il en est peu qui me posent problème et je ne suis allergique à aucun d'entre eux.

Ce que je retiens principalement c'est que ce processus de débat et d'élaboration collective nous conduit à un projet d'avis qui sort des sentiers battus dans sa façon d'appréhender la question de la compétitivité. C'est à mettre au crédit de notre assemblée et de l'apport original qui peut être le sien. Je veux illustrer ce propos en m'appuyant sur un certain nombre d'éléments présents dans notre texte.

Celui-ci refuse la conception étroite - la plus fréquemment usitée pourtant - ramenant la notion de compétitivité à la seule problématique de la réduction des coûts et singulièrement de la réduction des coûts du travail. J'insiste sur cette question. Quelle que soit l'approche adoptée et les précautions prises pour la présenter, cette conception conduit au bout du compte aux mêmes conséquences : la résignation devant le *dumping* fiscal, social et environnemental, voire son acceptation ; c'est-à-dire la spirale de la régression pour tous ! Nous le vivons en ce moment et c'est ce qui est massivement rejeté par les salariés et toute la population.

À l'inverse, le projet d'avis adopte une vision large, fondée sur une définition de l'Union européenne porteuse d'une toute autre ambition : celle « *d'améliorer durablement le niveau de vie et de procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale* ».

Eh bien, nous avons tout simplement pris cette définition au sérieux en lui donnant un contenu ; ce qui oblige à une réflexion multifactorielle.

Ainsi, le projet d'avis insiste sur la question de l'industrie - au sens contemporain et extensif du terme - et la considère comme une question fondamentale. Il souligne les dégâts provoqués par l'idéologie de la « société post-industrielle ». À mon sens, couplés

avec la financiarisation de l'économie et de la société, les abandons consentis en la matière ont fragilisé notre pays et ont constitué une catastrophe sociale.

Notre avis appelle de ses vœux une rupture des instances de l'Union européenne avec les dogmes interdisant la mise en place d'une politique industrielle conséquente et entravant même l'élaboration de stratégies coordonnées de coopérations.

Il pointe le court-termisme des marchés financiers et de nombre de fonds d'investissements. Il privilégie le réinvestissement des résultats dans l'activité des entreprises et dans la recherche face à des stratégies de distribution outrancières de dividendes.

Il soutient les perspectives de régulations financières et note les conséquences néfastes pour des pays comme le nôtre de la stratégie de l'euro fort déconnectée de ses conséquences économiques, sociales et environnementales.

Il mentionne des pistes novatrices en matière de fiscalité et de financement de la protection sociale telles la modulation de l'impôt sur les sociétés et des cotisations sociales en fonction de la contribution des entreprises au développement de l'activité, de l'emploi et de la mutation écologique.

Il ouvre des pistes de même nature en ce qui concerne le crédit grâce à la mise en synergie des outils financiers publics.

Il resitue enfin la réflexion dans un cadre plus vaste : celui de l'édification d'un nouveau mode de développement que quelques-uns d'entre nous qualifions de développement humain durable ; c'est-à-dire respectueux de l'environnement et tourné vers la satisfaction des besoins de l'immense majorité de la population et non de la boulimie de profit de marchés financiers devenus parasites à force d'être dérégulés.

Bref, par ces différentes notations, ce projet d'avis porte la réflexion beaucoup plus loin que la littérature habituelle en la matière.

Mon vote sera donc positif ».

Mme Hézard : « Notre section s'est engagée sur un chemin semé d'embûches. Pour dépasser nos antagonismes initiaux, nous avons, grâce à notre rapporteur et sous la houlette du président de la section, fait le choix de l'écoute et de la franchise. Finalement, c'est d'un texte équilibré, engagé et donc utile que je souhaite dire quelques mots.

Tout d'abord, nos échanges nous ont permis d'aborder les « évidences » avec prudence. Nous nous sommes montrés mesurés dans notre comparaison avec l'Allemagne dont le dynamisme économique masque mal l'émergence de précarités nouvelles ; mesurés dans notre réflexion sur les coûts du travail qu'il faut rapporter à la qualité de la protection sociale et qui n'est à l'évidence pas le seul paramètre à prendre en compte pour expliquer notre situation en matière de balance du commerce extérieur et de déficit ; mesurés également dans nos expressions sur le versement des dividendes et le comportement des grandes entreprises. La confrontation des idées a eu lieu, avec une prise de conscience du danger d'aller vers un « consensus mou » qui éluderait les sujets ou vers des solutions expéditives. Nous avons, je crois, ressenti à quel point les solutions pertinentes passaient par une analyse lucide et partagée de la situation, en évitant de faire peser les responsabilités sur les uns ou sur les autres.

Très tôt dans notre réflexion, nous avons, en outre, insisté sur le lien essentiel entre l'attractivité du territoire et la compétitivité de nos entreprises. Or, l'attractivité du territoire ne se mesure pas uniquement à l'aune de la pression fiscale. Elle renvoie plus largement à la qualité des infrastructures, au niveau élevé de protection sociale, à l'implication responsable des entreprises. Dans ces domaines, notre pays a de nombreux

atouts à faire valoir. Ses réseaux de distribution d'énergie, notamment, qui ont structuré notre économie, sont des vecteurs d'innovation et des acteurs à part entière de l'aménagement des territoires.

Ce lien entre le territoire et les entreprises révèle un principe qui sous-tend, de fait, tout ce texte : la compétitivité de notre économie dépendra de notre capacité à travailler ensemble. Cela implique de rapprocher les banques et les PME, les donneurs d'ordre et les sous-traitants, les salariés et les dirigeants. Nous devons inventer de toutes autres manières de travailler et créer les conditions de la flexibilité, de l'adaptabilité dans les entreprises, dans la société, dans nos méthodes. L'axe de progrès est beaucoup plus là que dans une approche uniquement centrée sur le coût du travail, comme le disait la semaine dernière Clara Gaymard, présidente de General Electric France.

Ce véritable changement de paradigme dépend de l'action d'une figure essentielle : l'État stratège. En effet, être compétitif, c'est avant tout orienter clairement nos efforts de recherche et de formation vers les secteurs d'avenir. C'est ensuite soutenir une industrie pérenne et durablement insérée dans le territoire. Car, c'est une chose d'investir dans la recherche et de se positionner sur les produits du futur. Mais pour être légitimes sur ces produits, il faut aussi être capable, précisément, de les produire !

Assurément, cet avis ne couvre pas la totalité des sujets connexes à la notion de compétitivité. Mais il a l'immense mérite de dessiner clairement les contours et les conditions d'une compétitivité véritablement durable. C'est la raison pour laquelle je voterai en faveur de son adoption ».